

Journal officiel

des Communautés européennes

ISSN 0378-7060

L 53

30^e année

21 février 1987

Édition de langue française

Législation

Sommaire

I *Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité*

- ★ Règlement (CEE) n° 525/87 de la Commission, du 20 février 1987, portant certaines modalités d'application du règlement (CEE) n° 3529/86 du Conseil relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre les incendies 1
- ★ Règlement (CEE) n° 526/87 de la Commission, du 20 février 1987, portant certaines modalités d'application du règlement (CEE) n° 3528/86 du Conseil relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre la pollution atmosphérique 14

I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CEE) N° 525/87 DE LA COMMISSION

du 20 février 1987

portant certaines modalités d'application du règlement (CEE) n° 3529/86 du Conseil relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre les incendies

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 3529/86 du Conseil, du 17 novembre 1986, relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre les incendies ⁽¹⁾, et notamment son article 3 paragraphe 2,

considérant que, en vertu de l'article 3 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 3529/86, les programmes ou projets pour la première année d'application dudit règlement doivent être soumis à la Commission dans un délai de trois mois suivant son entrée en vigueur; qu'il convient en conséquence, dans l'attente de l'adoption de l'ensemble des modalités d'application dudit règlement, d'arrêter dès à présent les dispositions relatives à la présentation desdits programmes ou projets;

considérant que les demandes de concours introduites dans le cadre de l'action communautaire pour la protection des forêts contre les incendies en ce qui concerne les programmes ou projets, doivent contenir toutes les données permettant d'examiner lesdits programmes ou projets au regard des objectifs et critères du règlement (CEE) n° 3529/86;

considérant que les demandes doivent être présentées sous une forme identique afin d'en faciliter l'instruction et l'examen comparatif;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité pour la protection de la forêt,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

1. Les demandes de concours financier de la Communauté pour la réalisation des programmes ou projets au sens de l'article 3 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 3529/86 doivent contenir les données et pièces indiquées aux annexes du présent règlement.
2. Les demandes sont à présenter en trois exemplaires sous la forme indiquée aux annexes.
3. Les demandes qui ne remplissent pas les conditions des paragraphes 1 et 2 ne sont pas prises en considération.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 20 février 1987.

Par la Commission

Frans ANDRIESEN

Vice-président

⁽¹⁾ JO n° L 326 du 21. 11. 1986, p. 5.

ANNEXE A

PREMIÈRE PARTIE

Prière de consulter les instructions avant de remplir le formulaire

Cadre à ne pas remplir par le demandeur

Numéro du projet

71	/	/	/	/	/	/	78

1. Titre du projet

.....

.....

.....

.....

.....

C	A	2	0
1			4

2. Demandeur

2.1. Nom ou raison sociale

9		20		30		38
39		50		60		68

C	A	2	1
1			4

2.2. Rue et numéro ou boîte postale

9		20		30		38
39		50		60		68

C	A	2	2
1			4

2.3. Localité : code postal et dénomination

9		20		30		38
39		50		60		68

C	A	2	3
1			4

69	

2.4. Téléphone

9		20		30		38
---	--	----	--	----	--	----

C	A	2	4
1			4

2.5. Télex

39		50		58			

3. Organisme responsable

3.1. L'organisme responsable est-il en même temps demandeur?

Non

N

Oui

Y

3.2. Nom ou raison sociale

9 20 30 38

39 50 60 68

3.3. Rue et numéro ou boîte postale

9 20 30 38

39 50 60 68

3.4. Localité : code postal et dénomination

9 20 30 38

39 50 60 68

3.5. Téléphone

9 20 30 38

3.6. Télex

39 50 58

3.7. Forme juridique

65 67

3.8. Numéros des demandes antérieures de concours de la Communauté

9 18

24 33

39 48

54 63

71 80

C A 3 1
1 4

5 7

C A 3 2
1 4

C A 3 3
1 4

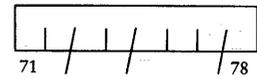
69

C A 3 4
1 4

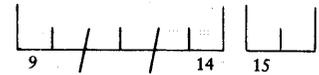
C A 3 6
1 4

1
8

4. Description générale du projet

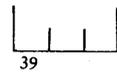
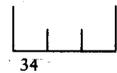
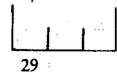


C A 4 1
1 4



4.1. Secteurs concernés

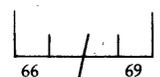
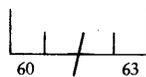
.....



4.2. Dates prévues:

Début des travaux

Fin des travaux



Confirmation que les travaux ne commenceront pas avant réception de la demande de concours financier

{ Non
 { Oui

N

Y

70

4.3. Coûts totaux du projet (en monnaie nationale)

C A 4 2
1 4



4.4. Coûts pour lesquels l'aide est demandée (en monnaie nationale)



4.5. Concours demandé (en monnaie nationale)



4.6. Description des aides demandées par ailleurs

4.6.1. Aide 1

Provenance :

Nature :

Montant (en monnaie nationale)



4.6.2. Aide 2

Provenance :

Nature :

Montant (en monnaie nationale)



.....
Date

.....
Signature

C	A	4	3
1			4

1
8

9

10	

2
8

9

10	

DEUXIÈME PARTIE

Données fournies par l'État membre

1. Avis favorable
— Si oui, ordre de priorité du projet n° ...

Non
Oui

2. Titre du projet

.....
.....

3. Organisme chargé de la transmission des pièces justificatives

3.1. Nom ou raison sociale

9 20 30 38
39 50 60 68

3.2. Rue et numéro ou boîte postale

9 20 30 38
39 50 60 68

3.3. Localité: code postal et dénomination

9 20 30 38
39 50 60 68

4. Description des aides susceptibles d'être accordées par l'État membre

4.1. Aide 1

Provenance :

Nature :

71 / / / / / / / / 78

C A S 1
1 4

N

Y

8

9 / / / / 13

14 / / 16

C A S 2
1 4

5 / / 7

C A S 3
1 4

C A S 4
1 4

69 / /

C A S 5
1 4

1

8

9

10

Base légale :



Montant (en monnaie nationale)



3.2. Aide 2

Provenance :



Nature :



Base légale :



Montant (en monnaie nationale)



ANNEXE B

1. **Brève description du projet** (une page au maximum)
2. **Demandeur** ⁽¹⁾
 - 2.1. Objet des activités principales du demandeur
 - 2.2. Lien du demandeur avec le projet
 - 2.3. À joindre, le cas échéant :
 - statuts
 - extrait du registre de commerce
3. **Organisme responsable de l'exécution du projet** ⁽²⁾
 - 3.1. Objet et extension des activités principales de l'organisme
 - 3.2. Aire géographique sur laquelle s'étendent ces activités
 - 3.3. Situation économique (le cas échéant, joindre une copie du bilan)
 - 3.4. À joindre, le cas échéant :
 - statuts
 - extrait du registre de commerce
4. **Description du contexte et des objectifs du projet**
5. **Description détaillée du projet** (remplir notamment le formulaire B 2)
6. **Coût du projet**
7. **Financement prévu**
 - 7.1. Remplir le formulaire B 1
 - 7.2. Échelonnement souhaité du versement du concours demandé
8. **Façon dont les conditions suivantes sont remplies** ⁽³⁾
 - 8.1. Garantie suffisante quant à l'efficacité du projet
 - 8.2. Contribution à l'amélioration de la protection des forêts contre les incendies et à l'amélioration de l'état général des forêts concernées
 - 8.3. Contribution à la sauvegarde du potentiel de productivité de l'agriculture
9. **Justification du choix de la région concernée**

.....
Date et signature

(¹) À ne remplir que lorsque le demandeur n'est pas également l'organisme responsable de l'exécution du projet.

(²) À remplir pour chaque organisme.

(³) Ces données peuvent également être fournies par l'État membre.

B 1 — FINANCEMENT PRÉVU

Nature des actions	Unités (1)	Coûts totaux (2)	Participation non communautaire				Concours demandé (2)
			État (2)	Région (2)	Autres fonds publics (2)	Privé (2)	
a) Encouragement à des opérations sylvicoles aptes à réduire les risques d'incendie							
b) Encouragement à l'acquisition de matériel de débroussaillage							
c) Création de:							
1. chemins forestiers							
2. zones pare-feu							
3. points d'eau							
d) Installation de structures de surveillance:							
1. fixes							
2. mobiles							
e) Organisation de campagnes d'information							
f) Aide à:							
1. la mise en place de centres interdisciplinaires de recueil de données							
2. la réalisation d'études analytiques des données recueillies							
g) Encouragement à la formation de personnels hautement spécialisés							
h) Encouragement à l'harmonisation:							
1. des techniques							
2. des matériels							
i) Coordination des recherches nécessaires à la réalisation des actions visées points g) et h)							
Total							

(1) Les unités à retenir sont les suivantes: hectares de superficie forestière, pour a), b), c) 2, d) 1; nombre pour: c) 3, d) 2, f) 1 + 2, h) 1 + 2, i); kilomètres pour: c) 1; nombre de personnes touchées pour: e), g).

(2) En monnaie nationale.

NOTES EXPLICATIVES ET INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DES DEMANDES

Remarques préliminaires

Le présent règlement sert à décrire d'une façon aussi précise que possible les informations dont la Commission a besoin pour pouvoir décider sur les demandes de concours, conformément aux conditions et critères du règlement (CEE) n° 3529/86.

Compte tenu de la multitude des situations concernées, il n'est évidemment pas possible de prévoir toutes les particularités de chaque cas individuel.

Il se pourra donc que certaines informations ne soient pas disponibles ou ne suffisent pas à expliquer pleinement telle ou telle situation particulière. Lorsque ce cas se produira, il sera nécessaire d'indiquer, sur une page séparée, les raisons rendant impossibles les réponses à certaines questions. Le demandeur peut aussi joindre des explications supplémentaires à chaque formulaire, s'il l'estime nécessaire, afin d'expliquer les particularités de sa situation ou de sa demande.

ANNEXE A

Instructions générales de remplissage (des zones réceptrices avec cases)

- a) Seules les rubriques 2 à 4.6.2 de la première partie sont à remplir par le demandeur.
Ne pas remplir le cadre droit de chaque page.
- b) Le nombre de caractères d'une donnée (espaces intermédiaires compris) ne doit pas dépasser le nombre prévu par le formulaire. Utiliser éventuellement des abréviations (par exemple: Coop., SA, etc.).
S'efforcer d'inscrire un seul caractère par case.
- c) À l'exception des montants, l'inscription des données dans les zones réceptrices doit se faire à partir de la première case de gauche.
- d) Montants:
 - ils sont à fournir en monnaie nationale, sans décimales,
 - les triangles des zones réceptrices (▲) permettent de séparer les milliards, des millions et des milliers,
 - l'inscription dans les zones réceptrices doit se faire à partir de la dernière case de droite.
 Exemple: 10 000 F▲.1.0▲.0.0.0

Notes explicatives par rubrique ⁽¹⁾**PREMIÈRE PARTIE****2. Demandeur**

À ne remplir que si le demandeur n'est pas également l'organisme responsable de l'exécution du programme ou projet.

3. Organisme responsable de l'exécution du programme ou projet

S'il y a plusieurs organismes, les données de la rubrique 3 seront à fournir pour chacun d'eux.

3.1. Entourer la bonne réponse.**3.7. Par exemple: coopérative, commune, société anonyme, etc.****3.8. Il s'agit des numéros de programme ou projet ayant été attribués par les services de la Commission. S'il y a plus de quatre demandes, les mentionner à la suite, en bas de page.**

⁽¹⁾ Les numéros paragraphe correspondent à ceux des rubriques du formulaire.

4. Description générale du programme ou projet**4.1. Chaque programme ou projet entrera nécessairement dans une des catégories suivantes:**

- a) encouragement à des opérations sylvicoles aptes à réduire les risques d'incendie de forêts;
- b) encouragement à l'acquisition de matériel de débroussaillage, lorsqu'il s'avère indispensable;
- c) création de chemins forestiers, de zones pare-feu et de points d'eau;
- d) installation de structures de surveillance fixes ou mobiles;
- e) organisation de campagnes d'information;
- f) aide à la mise en place de centres interdisciplinaires de recueil des données et aide pour la réalisation d'études analytiques des données recueillies;
- g) encouragement à la formation de personnels hautement spécialisés;
- h) encouragement à l'harmonisation des techniques et des matériels;
- i) coordination des recherches nécessaires à la réalisation des mesures visées points g) et h).

Dans le cas où le programme ou le projet combine plusieurs catégories, mentionner chaque catégorie concernée.

4.2. Indiquer le mois et l'année

Exemple: /0/4▲8/6/

Entourer la bonne réponse pour la confirmation: les programmes ou projets commencés avant que la demande soit parvenue à la Commission ne peuvent pas recevoir de concours.

4.6. Provenance: État, région, commune, etc.

Nature: Subvention en capital, prêt à taux réduit, bonification d'intérêt, etc.

Montant: Ne le mentionner que dans le cas de subventions en capital.

S'il y a plus de deux aides, joindre une feuille supplémentaire. L'octroi des aides doit être confirmé par les autorités compétentes avant que la demande soit présentée à la Commission.

DEUXIÈME PARTIE

Données fournies par l'État membre

5. S'il y a plusieurs organismes, les données de la rubrique 5 seront à fournir pour chacun d'eux.

RÈGLEMENT (CEE) n° 526/87 DE LA COMMISSION

du 20 février 1987

portant certaines modalités d'application du règlement (CEE) n° 3528/86 du Conseil relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre la pollution atmosphérique

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 3528/68 du Conseil, du 17 novembre 1986, relatif à la protection des forêts dans la Communauté contre la pollution atmosphérique⁽¹⁾, et notamment son article 4 paragraphe 4,

considérant que, en vertu de l'article 4 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 3528/86, les expériences et projets pour la première année d'application dudit règlement doivent être soumis à la Commission dans un délai de trois mois suivant son entrée en vigueur; qu'il convient en conséquence, dans l'attente de l'adoption de l'ensemble des modalités d'application dudit règlement, d'arrêter dès à présent les dispositions relatives à la présentation desdites expériences et projets;

considérant que les demandes de concours introduites dans le cadre de l'action communautaire pour la protection des forêts contre la pollution atmosphérique en ce qui concerne les projets d'expériences sur le terrain, de projets-pilotes et de démonstrations, doivent contenir toutes les données permettant d'examiner lesdits projets au regard des objectifs et critères du règlement (CEE) n° 3528/86;

considérant que les demandes doivent être présentées sous une forme identique afin d'en faciliter l'instruction et l'examen comparatif;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité pour la protection de la forêt,

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 20 février 1987.

Article premier

1. Les demandes de concours financier de la Communauté pour la réalisation:

- a) d'expériences sur le terrain en vue:
- d'améliorer les connaissances sur la pollution atmosphérique en forêt et ses effets sur la forêt,
 - de mettre au point des méthodes de maintien et de restauration des forêts endommagées;
- b) de projets-pilotes et de démonstrations contribuant à l'amélioration des méthodes d'observation et de mesures des dommages causés aux forêts,

au sens de l'article 4 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 3528/86, doivent contenir les données et pièces indiquées aux annexes du présent règlement.

2. Les demandes sont à présenter en trois exemplaires sous la forme indiquée aux annexes.

3. Les demandes qui ne remplissent pas les conditions des paragraphes 1 et 2 ne sont pas prises en considération.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Par la Commission

Frans ANDRIESEN

Vice-président

⁽¹⁾ JO n° L 326 du 21. 11. 1986, p. 2.

ANNEXE A

PREMIÈRE PARTIE

Prrière de consulter les instructions avant de remplir le formulaire

Cadre à ne pas remplir par le demandeur

Numéro du projet

71	/	/	/	/	/	/	/	/	78

1. Titre du projet

.....

.....

.....

.....

.....

C	A	2	0
1			4

2. Demandeur

2.1. Nom ou raison sociale

9	20	30	38
39	50	60	68

C	A	2	1
1			4

2.2. Rue et numéro ou boîte postale

9	20	30	38
39	50	60	68

C	A	2	2
1			4

2.3. Localité : code postal et dénomination

9	20	30	38
39	50	60	68

C	A	2	3
1			4

69	

2.4. Téléphone

9	20	30	38
---	----	----	----

C	A	2	4
1			4

2.5. Télex

39	50	58
----	----	----

3. Organisme responsable

3.1. L'organisme responsable est-il en même temps demandeur?

Non

N

Oui

Y

8

3.2. Nom ou raison sociale

9 20 30 38

39 50 60 68

3.3. Rue et numéro ou boîte postale

9 20 30 38

39 50 60 68

3.4. Localité : code postal et dénomination

9 20 30 38

39 50 60 68

3.5. Téléphone

9 20 30 38

3.6. Télex

39 50 58

3.7. Forme juridique

65 67

3.8. Numéros des demandes antérieures de concours de la Communauté

9 18

24 33

39 48

54 63

71 80

C A 3 1
1 4

5 7

C A 3 2
1 4

C A 3 3
1 4

69

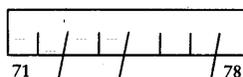
C A 3 4
1 4

C A 3 6
1 4

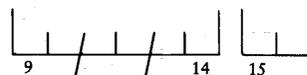
1

8

4. Description générale du projet



C	A	4	1
1			4

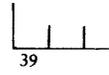
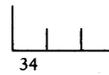
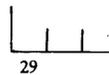


4.1. Secteurs concernés

.....

.....

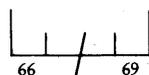
.....



4.2. Dates prévues:

Début des travaux

Fin des travaux



Confirmation que les travaux ne commenceront pas avant réception de la demande de concours financier

Non

Oui

N

Y

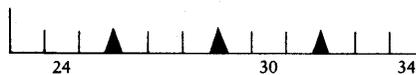
70

4.3. Coûts totaux du projet (en monnaie nationale)



C	A	4	2
1			4

4.4. Coûts pour lesquels l'aide est demandée (en monnaie nationale)



4.5. Concours demandé (en monnaie nationale)



4.6. Description des aides demandées par ailleurs

4.6.1. Aide 1

Provenance :

Nature :

Montant (en monnaie nationale)



4.6.2. Aide 2

Provenance :

Nature :

Montant (en monnaie nationale)



.....
Date

.....
Signature

C	A	4	3
---	---	---	---

1 4

1

8

--

9

--	--

10

2

8

--

9

--	--

10

DEUXIÈME PARTIE

Données fournies par l'État membre

1. Avis favorable

Si oui, ordre de priorité du projet n° ...

2. Titre du projet

3. Organisme chargé de la transmission des pièces justificatives

3.1. Nom ou raison sociale

9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68

3.2. Rue et numéro ou boîte postale

9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68

3.3. Localité: code postal et dénomination

9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68

4. Description des aides susceptibles d'être accordées par l'État membre

4.1. Aide 1

Provenance :

Nature :

71	72	73	74	75	76	77	78
----	----	----	----	----	----	----	----

Non
Oui

C	A	S	1
1			4

N

Y

8

9	10	11	12	13
---	----	----	----	----

14	15	16
----	----	----

C	A	S	2
1			4

5	6	7
---	---	---

C	A	S	3
1			4

C	A	S	4
1			4

69

C	A	S	5
1			4

1

8

9

10

Base légale :



Montant (en monnaie nationale)



3.2. Aide 2

Provenance :



Nature :



Base légale :



Montant (en monnaie nationale)



71	/	/	/	/	/	/	/	/	/	80
----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

5. Organisme auquel seront effectués les versements

5.1. Nom ou raison sociale

9																			38
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

39																			68
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

5.2. Rue et numéro ou boîte postale

9																			38
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

39																			68
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

5.3. Localité : code postal et dénomination

9																			38
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

39																			68
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

5.4. Éventuellement, numéro de banque et numéro de compte de l'organisme responsable de l'exécution du projet auprès de cet organisme

9																			38
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

6. Il n'est pas prévu de soumettre la demande à d'autres fonds communautaires

C	A	5	6
1			4

5		7

C	A	5	7
1			4

C	A	5	8
1			4

69	

C	A	5	9
1			4

39		41

.....
Date

.....
Signature et cachet

ANNEXE B

1. **Brève description du projet (une page au maximum)**
2. **Demandeur ⁽¹⁾**
 - 2.1. **Objet des activités principales du demandeur**
 - 2.2. **Lien du demandeur avec le projet**
 - 2.3. **À joindre, le cas échéant:**
 - statuts
 - extrait du registre de commerce
3. **Organisme responsable de l'exécution du projet ⁽²⁾**
 - 3.1. **Objet et extension des activités principales de l'organisme**
 - 3.2. **Aire géographique sur laquelle s'étendent ces activités**
 - 3.3. **Situation économique (le cas échéant, joindre une copie du bilan)**
 - 3.4. **À joindre, le cas échéant:**
 - statuts
 - extrait du registre de commerce
4. **Description du contexte et des objectifs du projet**
5. **Description détaillée du projet (remplir notamment le formulaire B 2)**
6. **Coût du projet**
7. **Financement prévu**
 - 7.1. **Remplir le formulaire B 1.**
 - 7.2. **Échelonnement souhaité du versement du concours demandé**
8. **Façon dont les conditions suivantes sont remplies ⁽³⁾**
 - 8.1. **Garantie suffisante quant à l'efficacité du projet**
 - 8.2. **Contribution à l'amélioration de la protection des forêts contre la pollution atmosphérique et à l'amélioration de l'état général des forêts concernées**
 - 8.3. **Contribution à la sauvegarde du potentiel de productivité de l'agriculture**
9. **Justification du choix de la région concernée**

.....
Date et signature

(¹) À ne remplir que lorsque le demandeur n'est pas également l'organisme responsable de l'exécution du projet.

(²) À remplir pour chaque organisme.

(³) Ces données peuvent également être fournies par l'État membre.

B 1 — FINANCEMENT PRÉVU

Action	Superficie forestière concernée (ha)	Coûts totaux (1)	Participation non communautaire				Concours demandé (1)
			État (1)	Région (1)	Autres fonds publics (1)	Privée (1)	
Expériences sur le terrain en vue d'améliorer les connaissances sur la pollution atmosphérique en forêt et sur ses effets sur la forêt							
Expériences sur le terrain en vue de mettre au point des méthodes de maintien et de restauration des forêts endommagées							
Projets-pilotes pour l'amélioration des méthodes d'observation et de mesure des dommages causés aux forêts							
Démonstrations pour l'amélioration des méthodes d'observation et de mesure des dommages causés aux forêts							
Total							

(1) En monnaie nationale.

B 2 — PLANNING PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION DU PROJET

Phases	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D	J F M A M J J A S O N D
1					
2					
3					
4					
5					

NOTES EXPLICATIVES ET INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE DES DEMANDES

Remarques préliminaires

Le présent règlement sert à décrire d'une façon aussi précise que possible les informations dont la Commission a besoin pour pouvoir décider sur les demandes de concours, conformément aux conditions et critères du règlement (CEE) n° 3528/86.

Compte tenu de la multitude des situations concernées, il n'est évidemment pas possible de prévoir toutes les particularités de chaque cas individuel.

Il se pourra donc que certaines informations ne soient pas disponibles ou ne suffisent pas à expliquer pleinement telle ou telle situation particulière. Lorsque ce cas se produira, il sera nécessaire d'indiquer, sur une page séparée, les raisons rendant impossibles les réponses à certaines questions. Le demandeur peut aussi joindre des explications supplémentaires à chaque formulaire, s'il l'estime nécessaire, afin d'expliquer les particularités de sa situation ou de sa demande.

ANNEXE A

Instructions générales de remplissage (des zones réceptrices avec cases)

- a) Seules les rubriques 2 à 4.6.2 de la première partie sont à remplir par le demandeur.
Ne pas remplir le cadre droit de chaque page.
- b) Le nombre de caractères d'une donnée (espaces intermédiaires compris) ne doit pas dépasser le nombre prévu par le formulaire. Utiliser éventuellement des abréviations (par exemple: Coop., SA, etc.).
S'efforcer d'inscrire un seul caractère par case.
- c) À l'exception des montants, l'inscription des données dans les zones réceptrices doit se faire à partir de la première case de gauche.
- d) Montants:
 - ils sont à fournir en monnaie nationale, sans décimales,
 - les triangles des zones réceptrices (▲) permettent de séparer les milliards des millions et des milliers,
 - l'inscription dans les zones réceptrices doit se faire à partir de la dernière case de droite.

Exemple: 10 000 F ▲.1.0▲.0.0.0

Notes explicatives par rubrique (1)**PREMIÈRE PARTIE****2. Demandeur**

À ne remplir que si le demandeur n'est pas également l'organisme responsable de l'exécution du programme spécial.

3. Organisme responsable de l'exécution du programme

S'il y a plusieurs organismes, les données de la rubrique 3 seront à fournir pour chacun d'eux.

3.1. Entourer la bonne réponse.**3.7. Par exemple: coopérative, commune, société anonyme, etc.****3.8. Il s'agit des numéros de projet ayant été attribués par les services de la Commission. S'il y a plus de quatre demandes, les mentionner à la suite, en bas de page.**

(1) Les numéros de paragraphe correspondent à ceux des rubriques du formulaire.

4. Description générale du projet**4.1. Chaque projet entrera nécessairement dans une des catégories suivantes :**

- expériences (connaissance sur la pollution atmosphérique en forêt et sur ses effets),
- expériences (mise au point de méthodes de maintien et de restauration des forêts endommagées),
- projets-pilotes pour l'amélioration des méthodes d'observation et de mesure des dommages causés aux forêts,
- démonstrations pour l'amélioration des méthodes d'observation et de mesure des dommages causés aux forêts,

Dans le cas où le projet combine plusieurs catégories, mentionner chaque catégorie concernée.

4.2. Indiquer le mois et l'année

Exemple: /0/4▲8/6/

Entourer la bonne réponse pour la confirmation: les projets commencés avant que la demande soit parvenue à la Commission ne peuvent pas recevoir de concours.

4.6. Provenance: État, région, commune, etc.

Nature: Subvention en capital, prêt à taux réduit, bonification d'intérêt, etc.

Montant: Ne le mentionner que dans le cas de subventions en capital.

S'il y a plus de deux aides, joindre une feuille supplémentaire. L'octroi des aides doit être confirmé par les autorités compétentes avant que la demande soit présentée à la Commission.

DEUXIÈME PARTIE**Données fournies par l'État membre****5. S'il y a plusieurs organismes, les données de la rubrique 5 seront à fournir pour chacun d'eux.**
